

Montréal, le 22 mars 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation et modifications au Code de  
conduite du Transporteur  
Dossier R-4049-2018 Phase 1**

---

Nous faisons suite, par la présente, à la lettre de l'avocat de SÉ-AQLPA déposée ce matin, ainsi qu'aux réponses du Transporteur et de l'AHQ-ARQ à cette lettre, le tout en vue de l'audience qui débutera demain dans le dossier mentionné en objet.

Afin de pallier l'absence annoncée de l'analyste de SÉ-AQLPA, l'audience se déroulera comme suit :

- Ouverture de l'audience;
- Preuve du Transporteur et contre-interrogatoires des intervenants et de la Régie;
- Suspension de l'audience durant laquelle l'AHQ-ARQ pourra déposer au SDÉ ses questions écrites à SÉ-AQLPA dans l'heure suivant le début de la suspension;
- Reprise de l'audience avec la présentation de la preuve de l'AHQ-ARQ.

Les réponses de l'analyste de SÉ-AQLPA aux questions posées par écrit par l'AHQ-ARQ ainsi qu'une déclaration sous serment à leur soutien et au soutien de la preuve de cet intervenant devront être déposées **au plus tard à 15h le 24 mars 2021** de manière à ce que tous puissent présenter leur plaidoirie à la reprise de l'audience le 25 mars à 9h.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/vd